



## Aides de la région Île-de-France à l'acquisition de véhicules et deux-roues électriques et d'infrastructures de recharge

Acteurs	Les bénéficiaires (y compris conditions portant sur leur éligibilité : RFR/part, etc.)	Véhicules bénéficiaires (catégorie, énergie, neuf et/ou occasion), type d'opération éligible (achat et/ou location longue durée), nécessité de mise au rebut d'un véhicule existant (le cas échéant, respectant quelles conditions), montant maximal de l'aide, critères d'éligibilité	Liens
Région IDF	Les habitants de grande banlieue (hors Métropole du Grand Paris), qui travaillent sur la zone à faibles émissions (à l'intérieur de l'A86)	<p>Remplacement d'une voiture polluante pour les particuliers</p> <p>Destruction d'une voiture Crit'Air 3, 4, 5 ou non classée, pour acheter une voiture électrique.</p> <p style="text-align: center;">6 000 euros</p> <p>Pour les personnes ayant un revenu fiscal de référence par part compris entre 0 € et 6 300 €</p> <p style="text-align: center;">5 000 euros</p> <p>Pour les personnes ayant un revenu fiscal de référence par part compris entre 6 301 € et 13 489 €</p> <p style="text-align: center;">3 000 euros</p> <p>Pour les personnes ayant un revenu fiscal de référence par part compris entre 13 490 € et 35 052 €</p> <p style="text-align: center;">1 500 euros</p> <p>Pour les personnes ayant un revenu fiscal de référence par part supérieur à 35 052 €</p> <p>Attention, cette aide n'est pas cumulable avec d'autres aides locales.</p> <p>La location n'est pas éligible. Les véhicules d'occasion sont éligibles s'ils sont achetés auprès de professionnels.</p>	<p style="text-align: center;"><a href="https://www.iledefrance.fr/remplacement-des-voitures-des-particuliers-par-des-vehicules-propres">https://www.iledefrance.fr/remplacement-des-voitures-des-particuliers-par-des-vehicules-propres</a></p>
Région IDF	Les TPE/PME franciliennes de moins de 50 salariés et de moins de 10 millions d'euros de chiffre d'affaires	<p>Acquisition d'un véhicule plus propre pour les professionnels</p> <p style="text-align: center;">9 000 euros</p> <p>Pour les camions et tracteurs routiers de plus de 3,5 tonnes, électriques, à hydrogène ou au gaz naturel</p> <p style="text-align: center;">6 000 euros</p> <p>Pour les voitures, camionnettes et véhicules spécialisés, électriques ou à hydrogène, de moins de 3,5 tonnes</p> <p style="text-align: center;">1 500 euros</p> <p>Pour les deux-roues, trois-roues et quadricycles électriques</p> <p>Attention, cette aide n'est pas cumulable avec d'autres aides locales.</p> <p>La location n'est pas éligible. Les véhicules d'occasion sont éligibles s'ils sont achetés auprès de professionnels.</p>	<p style="text-align: center;"><a href="https://www.iledefrance.fr/acquisition-de-vehicules-propres-par-les-professionnels-franciliens">https://www.iledefrance.fr/acquisition-de-vehicules-propres-par-les-professionnels-franciliens</a></p>

Région IDF	Les particuliers dont la résidence principale est en Île-de-France Les TPE/PME franciliennes de moins de 50 salariés et de moins de 10 millions d'euros de chiffre d'affaires	<p>Transformation d'un véhicule thermique en véhicule plus propre (rétrofit)</p> <p>500 euros Pour les deux-roues, trois-roues et quadricycles électriques</p> <p>2 500 euros Pour les véhicules à quatre roues de tout poids (hors quadricycles)</p> <p>Attention, cette aide n'est pas cumulable avec d'autres aides locales. La location n'est pas éligible. Les véhicules d'occasion sont éligibles s'ils sont achetés auprès de professionnels.</p>	<a href="https://www.iledefrance.fr/transformation-de-vehicules-thermiques-en-vehicules-propres">https://www.iledefrance.fr/transformation-de-vehicules-thermiques-en-vehicules-propres</a>
Région IDF	Les TPE franciliennes rurales, existant depuis plus d'un an, qui souhaitent créer (et non renouveler) une activité de commerce ou d'artisanat ambulante dans la ruralité d'Île-de-France	<p>Création d'une activité de commerce ou artisanat ambulante : acquisition d'un véhicule plus propre</p> <p>15 000 euros Pour l'achat de camion-magasin électrique ou à hydrogène</p> <p>Attention, cette aide n'est pas cumulable avec d'autres aides locales. La location n'est pas éligible. Les véhicules d'occasion sont éligibles s'ils sont achetés auprès de professionnels.</p>	<a href="https://www.iledefrance.fr/commerce-ou-artisanat-ambulante-acquisition-de-vehicules-propres">https://www.iledefrance.fr/commerce-ou-artisanat-ambulante-acquisition-de-vehicules-propres</a>
Métropole du Grand Paris	particuliers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide à l'achat sur véhicule électrique, hybride rechargeable et non rechargeable, hydrogène ou fonctionnant au GNV, neuf ou d'occasion jusqu'à 80 % du prix d'achat du véhicule : jusqu'à 6 000 € maximum suivant le RFR/part - options et aides de l'Etat déduites), sous condition de mise à la casse d'un véhicule thermique (date de première immatriculation selon les revenus et le carburant) à condition que le coût total du véhicule acquis ne dépasse pas 47 000 € TTC,</li> <li>• Deux ou trois-roues électrique, quadricycle : jusqu'à 1 400 € sous condition de remisage d'un véhicule thermique et de revenus,</li> <li>• VAE : aide forfaitaire de 500 € dans la limite du coût d'acquisition Hors Taxe du vélo.</li> </ul>	<a href="https://www.metropolegrandparis.fr/fr/metro-pole-roule-propre-0">https://www.metropolegrandparis.fr/fr/metro-pole-roule-propre-0</a>
Ville de Paris	Particuliers : parisien.ne.s majeur.e.s a- aides sous conditions de ressources (RFR/part inférieur ou égal à 6300 €)  Les dispositifs doivent être neufs.	<p>- Acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) 33% du prix d'achat HT du VAE + accessoires. Plafond 400€ + 50 €:</p> <p>- Acquisition d'un dispositif permettant de transformer un vélo sans assistance électrique en vélo avec assistance électrique (DAE) 33% du prix d'achat HT du dispositif + accessoires. Plafond : 400€ + 50 €</p> <p>- Acquisition d'un vélo cargo ou d'un triporteur, à assistance électrique, soit un cycle à 2 ou 3 roues équipé d'un plateau ou d'une caisse à l'avant ou à l'arrière. 33% du prix d'achat HT du véhicule + accessoires. Plafond : 600€ + 50 €</p> <p>- Acquisition d'un vélo cargo ou d'un triporteur, sans assistance électrique, soit un cycle à 2 ou 3 roues équipé d'un plateau ou d'une caisse à l'avant ou à l'arrière. 33% du prix d'achat HT du véhicule + accessoires. Plafond : 600€ + 50 €</p> <p>- Acquisition d'un vélo mécanique. 100€ + 50 €. Plafond : 100€ + 50 €</p> <p>- Acquisition d'une remorque permettant de transformer un vélo classique en vélo cargo 33% du prix d'achat HT de la remorque. Plafond 100€ (les remorques dédiées aux transport des animaux ne sont pas éligibles)</p>	<a href="https://www.paris.fr/pages/lutte-contre-la-pollution-les-aides-a-la-mobilite-5373#pour-les-particuliers">https://www.paris.fr/pages/lutte-contre-la-pollution-les-aides-a-la-mobilite-5373#pour-les-particuliers</a>

Ville de Paris	Particuliers - aides sans conditions de ressources. Les dispositifs doivent être neufs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition d'un vélo adapté aux personnes à mobilité réduite. 33% du prix d'achat HT du véhicule + accessoires. Plafond : 900€ + 50 €</li> <li>- Participation à un stage d'apprentissage du vélo ou de remise en selle effectué par un organisme agréé. 100% du prix d'achat HT. Plafond 60€</li> <li>- Souscription à un abonnement annuel permettant de stationner un vélo de façon sécurisée. 50% du coût annuel HT de l'abonnement. Plafond : 100€</li> <li>Découverte des services de mobilité partagée Mobilib. 100% du prix d'achat HT de trajets réalisés. Plafond : 100€</li> <li><sup>1</sup>- Télécommande permettant aux personnes déficientes visuelles d'activer les feux piétons équipés d'un module sonore. Délivrée gratuitement par la Ville de Paris au demandeur.</li> </ul>	
Ville de Paris	Habitats collectifs parisiens (copropriétés, bailleurs sociaux)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation d'un abri vélos sécurisé. 50% du coût total HT de la facture des travaux. Plafond : 2 000 €</li> </ul>	<a href="https://www.paris.fr/pages/lutte-contre-la-pollution-les-aides-a-la-mobilite-5373#pour-les-habitats-collectifs">https://www.paris.fr/pages/lutte-contre-la-pollution-les-aides-a-la-mobilite-5373#pour-les-habitats-collectifs</a>
Ville de Paris	<p>Professionnels : seules les entreprises domiciliées à Paris sont éligibles (KBIS faisant foi, établissement principal enregistré au RCS de Paris).</p> <p>Les vélos, remorques... et autres véhicules doivent être neufs - sauf pour les taxis pour lesquels les véhicules d'occasion sont éligibles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation d'un abri vélos sécurisé. 50% du coût total HT de la facture des travaux. Plafond : 2 000 €</li> <li>- Installation d'un pré-équipement électrique permettant l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques. 60% du reste à charge HT après subvention ADVENIR. Plafond : 4000€</li> <li>-Acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE). 33% du prix d'achat HT du VAE. Plafond : 400€</li> <li>- Acquisition d'un dispositif permettant de transformer un vélo sans assistance électrique en vélo avec assistance électrique (DAE). 33% du prix d'achat HT du dispositif. Plafond : 400€</li> <li>- Acquisition d'un vélo cargo ou d'un triporteur, à assistance électrique, soit un cycle à 2 ou 3 roues équipé d'un plateau ou d'une caisse à l'avant ou à l'arrière. 33% du prix d'achat HT du véhicule. Plafond : 1200€</li> <li>- Acquisition d'un vélo cargo ou d'un triporteur, sans assistance électrique, soit un cycle à 2 ou 3 roues équipé d'un plateau ou d'une caisse à l'avant ou à l'arrière. 33% du prix d'achat HT du véhicule. Plafond : 33% du prix d'achat HT du véhicule. Plafond : 1200€</li> <li>- Acquisition d'un véhicule école (à double commande) électrique (EL), neuf. Forfait : 6000€</li> <li>- Acquisition d'un véhicule utilitaire léger électrique (EL) ou hydrogène (H2) de moins de 3,5 tonnes (J1 = CTTE, VTSU, VASP), neuf. Forfait : 6000€</li> <li>- Acquisition d'un poids lourds électrique (EL), GNV (GN), ou hydrogène (H2) de type J1 = CAM), neuf. Forfait : 9000€</li> </ul>	<a href="https://www.paris.fr/pages/lutte-contre-la-pollution-les-aides-a-la-mobilite-5373#pour-les-professionnels">https://www.paris.fr/pages/lutte-contre-la-pollution-les-aides-a-la-mobilite-5373#pour-les-professionnels</a>

Ville de Paris	taxis Parisiens, quel que soit leur domicile.	Acquisition d'un taxi électrique (EL) ou hydrogène neuf. : G26(aux taxis C34 quel que soit leur domicile. )	
Ville de Paris	professionnels franciliens justifiant d'une activité parisienne.	- Acquisition d'un système de dépollution ou d'un moteur à énergie alternative à destination des bateaux fonctionnant au fuel ou au gazole. Forfait : 9000€.	
Ville de Drancy	Particuliers	1 500 € pour l'achat d'une voiture électrique neuve, 750 € pour la location avec option d'achat (+ 750 € si achat du véhicule à la fin de la période de location).	<a href="https://www.drancy.fr/actualites-109/le-bonus-dranceen-296.html?cHash=0f91a1e15caee3991ff192339a43aa14">https://www.drancy.fr/actualites-109/le-bonus-dranceen-296.html?cHash=0f91a1e15caee3991ff192339a43aa14</a>